

Rapport du Président

Commission permanente

lundi 25 novembre 2024

N° CP-2024-9-6-4

N° **applicatif** 10655

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction culture et patrimoine

Service consulté

SOUTIEN AUX PROJETS CULTURELS DE TERRITOIRE

Résumé : Les orientations renouvelées pour la culture et le rayonnement de l'Alsace, dont s'est dotée la Collectivité européenne d'Alsace le 21 février 2022, ont pour ambition d'incarner l'Alsace en soutenant la présence artistique sur son territoire et les dynamiques partenariales qui favorisent la cohésion sociale et territoriale.

Dans ce cadre, le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'attribuer des subventions en fonctionnement (153 000 €) au titre de projets de développement culturel de 6 Communautés de Communes (Alsace Bossue, Hanau La Petite Pierre, Pays de la Zorn, Val d'argent, Thann-Cernay, Sundgau) et d'une commune (Ville de Mulhouse).

Afin de soutenir les dynamiques culturelles des territoires, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin se sont respectivement engagés dans des projets culturels de territoire portés par des collectivités territoriales. Ces projets, sous contrats, sont pour la plupart arrivés à échéance.

La convergence des dispositifs des politiques culturelles s'est achevée en 2024 ; la Collectivité européenne d'Alsace peut désormais accompagner les collectivités en articulant ces nouveaux outils.

Néanmoins, afin de construire cette démarche, les territoires qui s'étaient d'ores et déjà engagés dans des coopérations culturelles doivent pouvoir compter sur la stabilité du partenariat avec la Collectivité européenne d'Alsace.

C'est pourquoi il est proposé de reconduire dans les mêmes termes le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de l'année 2024 pour les collectivités suivantes :

Communautés de Communes Alsace Bossue, Pays de la Zorn, Hanau La Petite Pierre, Thann-Cernay et Sundgau, Ville de Mulhouse.

Le soutien à la Communauté de Communes du Val d'Argent rentre quant à lui dans le cadre de la convention de développement culturel et artistique, signée le 29 novembre 2021, et co-élaborée avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est (DRAC), la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Haut Rhin, la Région Grand Est et la Communauté de Communes du Val d'Argent pour la période 2021-2024. Trois orientations sont données pour la durée du contrat : lever les freins de l'accès à la culture et du dialogue des cultures, valoriser et promouvoir la richesse culturelle du territoire et renforcer la coopération culturelle.

1. Le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace pour la seule année 2024

✓ Territoire Ouest Alsace

Pour la Communauté de communes de l'Alsace Bossue, les axes principaux s'articulent autour d'un projet culturel soutenant les projets des associations, de résidences d'artistes ou encore d'une programmation de spectacles et ateliers, tout en valorisant le parcours d'éveil et d'enseignement artistique et culturel qui associent spectacle tout public, ateliers de pratique artistique ouverts à tous et temps de formation.

Subvention proposée : 10 000 €

Pour la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, les axes principaux s'articulent autour du soutien et de l'accompagnement aux établissements de lecture publique à l'éducation artistique et culturelle, de l'offre culturelle et artistique diversifiée en direction des jeunes, de la médiation culturelle, de la promotion et de l'accompagnement au bilinguisme dialectal et de la coordination des acteurs locaux pour une meilleure lisibilité à l'échelle du territoire.

Subvention proposée : 11 000 €

Pour la Communauté de Communes de Hanau La Petite Pierre, les axes principaux s'articulent autour d'une action d'éducation artistique et culturelle à destination des collégiens, une programmation de spectacles vivants tout public sur le thème de la nature, en lien avec des partenaires locaux et une résidence musicale d'artistes.

Subvention proposée : 10 000 €

✓ Territoire Agglomération de Mulhouse

Le Département du Haut-Rhin et la Ville de Mulhouse ont développé un partenariat formalisé par un Contrat Culturel entre 2008 et 2017.

Le soutien à la Ville de Mulhouse s'est poursuivi pour la mise en œuvre de son projet culturel articulé autour de trois axes: l'animation culturelle avec les festivals, la médiation culturelle dans le domaine de l'art contemporain et la diffusion musicale sur son territoire et la sensibilisation des collégiens à la musique par l'Orchestre Symphonique de Mulhouse.

La subvention de 160 000 € attribuée par la Collectivité européenne d'Alsace en 2023 a contribué à la tenue de la 25ème édition du festival Scènes de rue, aux Jeudis du Parc (spectacles gratuits et projections de plein air), à la mise en œuvre des activités de la Kunsthalle (Centre d'art contemporain d'intérêt national), et à la programmation de l'Orchestre symphonique de Mulhouse (concerts éducatifs).

Le statut de l'Orchestre Symphonique de Mulhouse ayant depuis évolué, un conventionnement direct avec celui-ci a été soumis au vote de l'Assemblée en juin 2024 pour le même montant qu'en 2023.

La Ville de Mulhouse porte en 2024 un programme d'actions culturelles qui intègre du soutien à la création artistique, de la diffusion culturelle, des actions de sensibilisation en direction de publics différenciés, participant au développement culturel de son territoire et répondant aux objectifs de la Collectivité européenne d'Alsace.

Il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 82 000 €, répartie comme suit :

- Soutien aux actions de médiation culturelle menées par la Kunsthalle, un centre d'art contemporain installé à la Fonderie, qui programme des expositions, accueille des artistes en résidence et conduit des actions de sensibilisation du public, notamment des collégiens, à l'art contemporain : 25 000 € ;
- Soutien pour l'organisation de deux festivals avec comme objectif de favoriser le rayonnement culturel et artistique du territoire :
 - o Scènes de Rue, qui propose au grand public, dans de nombreux lieux de la Ville de Mulhouse, une palette créative et populaire des Arts de la Rue par des compagnies professionnelles : 50 000 € ;
 - o Les Jeudis du Parc qui se déroulent durant l'été au Parc Salvator, proposent des animations culturelles (spectacles, projections de films, concerts, ...) et fédèrent de nombreuses associations : 7 000 €.

✓ **Territoire Sud Alsace**

Pour la Communauté de communes de Thann-Cernay, les axes principaux s'articulent autour du soutien à une offre culturelle locale de qualité, les échanges et la transversalité entre les acteurs culturels, l'éducation artistique et culturelle et la lecture publique.

Subvention proposée : 15 000 €

Pour la Communauté de Communes du Sundgau, un partenariat avec le Département du Haut-Rhin existe depuis 2018 et fait depuis l'objet d'une subvention annuelle, en parallèle d'une convention de développement culturel et artistique conclue entre la Communauté de communes et la Région Grand-Est pour la période 2020-2023. A notamment été mené, avec l'appui de la Collectivité européenne d'Alsace, un diagnostic culturel du territoire et de ses acteurs, ainsi que des lacunes et besoins en matière de culture sur le territoire. Les axes principaux s'articulent pour 2024 autour de la pérennisation des lieux culturels de savoir, d'apprentissages, de connaissances et d'envergure communautaires, de la sensibilisation au spectacle vivant dès le plus jeune âge, de l'inscription, du soutien et du développement de la création artistique dans l'espace public, du soutien et de la promotion des acteurs culturels locaux.

Subvention proposée : 10 000 €

2. Le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre d'une convention de développement culturel et artistique quadripartite :

✓ **Territoire Centre Alsace**

La subvention de 15 000 € accordée par la Collectivité européenne d'Alsace en 2024 a contribué au développement de l'offre, de l'animation et de la médiation culturelles sur ce territoire, dans le cadre de la convention de développement culturel et artistique signée

avec l'Etat, la Région Grand Est et la Communauté de communes du Val d'Argent le 29 novembre 2021 pour la période 2021-2024.

Pour 2024, les objectifs suivis visent à structurer l'action de la Communauté de communes du Val d'Argent, à travers notamment la poursuite du projet de Maison des Arts, le partenariat local pour l'enseignement et les pratiques artistiques, la mise en place d'un office intercommunal des sports, de la jeunesse et de la culture visant à renforcer l'action culturelle dans les établissements scolaires, les Ehpad, le centre socio-culturel mais également à destination de tous les habitants du territoire, avec le partenariat des acteurs locaux.

Subvention proposée : 15 000 €

La convention de partenariat signée pour le projet sous contrat de la Communauté de communes du Val d'Argent et les propositions de conventions financières pour les projets hors contrat sont jointes en annexes du présent rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer, au titre du soutien aux projets culturels de territoire, les subventions de fonctionnement aux porteurs de projets et pour les projets détaillés en annexe au présent rapport pour un montant total de 153 000 €, et de préciser que ces subventions feront l'objet d'un versement unique après la signature des conventions par les parties ;
- de préciser que pour la subvention à la Communauté de Communes du Val d'Argent, la convention financière a été signée le 29 novembre 2021 pour la période 2021-2024 ;
- d'approuver les conventions financières pour la seule année 2024 avec les Communautés de Communes de l'Alsace Bossue, Hanau la Petite Pierre, du Pays de la Zorn, de Thann-Cernay et du Sundgau, et la Ville de Mulhouse, jointes en annexe au présent rapport et de m'autoriser à les signer.

Les crédits seront prélevés sur les imputations-budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P260	O001	P260E04	T94	(1233) 65-657348-311	82 000 €
P260	O001	P260E04	T94	(1235) 65-657358-311	71 000 €
TOTAL					153 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

